

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme MALLET (procuration à M. AUTISSIER)
M. PARKITNY (procuration à Mme BUREAU)
Mme BOUVARD (procuration à M. TASSEZ)
Mme MARTIN (procuration à Mme RENIER)
M. DEROTTELEUR (procuration à M. ROUARD)
M. CHAUSSERON (procuration à Mme GRESSIN)
M. THOR (procuration à M. TURPIN)

et transmet les excuses de **Madame KEMPF**.

-

Le Conseil municipal désigne **Mademoiselle LEDIEU** en qualité de secrétaire de séance.

-

Avant de poursuivre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que, suite aux inondations qui ont touché ces derniers jours la Bosnie et la Serbie, l'association JEDINSTVO souhaite organiser une collecte de nourriture pour la population sinistrée. L'association acheminerait ces produits jusqu'à Bondy où une organisation se chargera d'en assurer le transport.

Sur la proposition de Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente réunion et d'attribuer une **subvention d'un montant de 100 € à l'association Jedinstvo**.

-

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 23 Avril 2014** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve des observations suivantes :

Monsieur MELLOTT indique que lors de son intervention sur la situation de La Poste, il a bien annoncé 9 tournées supprimées mais il a employé le conditionnel en indiquant que cela pourrait entraîner des suppressions de postes.

De plus, il précise que les 400 suicides indiqués par an s'entendent sur le plan national tous secteurs confondus.

-

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal **la liste des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- Marchés conclus de mars à mai 2014 :

OBJET	DATE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRE	
		NOM	Montant TTC
MARCHES DE FOURNITURES			
lot 1 : acquisition véhicule de Police Municipale	mars-14	Scac Automobile (Bourges)	13 632,50 €
lot 2 : équipement et pose sérigraphie, sirène et rampe de feux	mars-14	Scac Automobile (Bourges)	4 909,20 €
MARCHES DE TRAVAUX			
<u>Pour la Commune :</u> Aménagement d'un relais de services publics : - lot 1 : gros œuvre	avr-14	JD construction 2 (Vierzon)	20 431,20 €

-lot2 : menuiseries ext. PVC	avr-14	Apert (La Chapelle d'Angillon)	45 287,81 €
-lot 3 : cloisons- doublages - isolation	avr-14	Apert (La Chapelle d'Angillon)	33 715,36 €
-lot 4 : menuiseries int.	avr-14	Apert (La Chapelle d'Angillon)	10 922,94 €
-lot 5 : carrelage faïence	avr-14	Soteba (St Doulichard)	2 711,64 €
-lot 6 : peinture	avr-14	Asseline (Gien)	19 476,84 €
-lot 7 : sols souples	avr-14	Soteba (St Doulichard)	9 082,50 €
-lot 8 : plomberie	avr-14	Puet (Menetou Salon)	20 632,72 €
-lot 9 : électricité	avr-14	Elec centre service (Salbris)	9 584,40 €
-lot 10 : désamiantage déplombage	avr-14	SBDR (Bourges)	16 375,81 €
<u>Pour le CCAS:</u>			
- lot 1 : gros œuvre	avr-14	JD construction 2 (Vierzon)	5 982,00 €
-lot 2 : cloisons- doublages - isolation	avr-14	Apert (La Chapelle d'Angillon)	9 833,18 €
-lot 3 : menuiseries int.	avr-14	Apert (La Chapelle d'Angillon)	4 412,04 €
-lot 4 : peinture	avr-14	Asseline (Gien)	6 010,10 €
-lot 5 : sols souples	avr-14	Soteba (St Doulichard)	4 322,10 €
-lot 6 : plomberie	avr-14	Puet (Menetou Salon)	14 278,55 €
-lot 7 : électricité	avr-14	Elec centre service (Salbris)	5 278,80 €
Aménagement de voiries 2014	mai-14	Colas (Bourges)	130 945,82 €
MARCHES DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
lot 1 : Maîtrise d'œuvre voie de liaison	mars-14	De Taillandier (Yzeure)	12 252,00 €
lot 2 : Maîtrise d'oeuvreréseaux divers au travers du giratoire	mars-14	De Taillandier (Yzeure)	7 200,00 €
lot 3 : Maîtrise d'œuvre VRD moulin des filles	mars-14	Ervid Concept (Bourges)	8 820,00 €

Concernant les travaux d'aménagement du relais de services publics, il indique que le budget de l'opération est supporté pour moitié par la commune et pour moitié par le C.C.A.S.

L'appartement situé au premier étage du bâtiment sera transféré au CCAS pour l'euro symbolique afin de le rénover. Le CCAS a vendu un immeuble dont il était propriétaire rue du Moulin d'en Haut et le produit de cette vente est destiné à la rénovation de l'appartement qui deviendra un appartement d'urgence susceptible d'accueillir une famille.

L'aménagement du rez-de-chaussée où seront installés les différents organismes tels que la CPAM, la CAF ou encore la permanence des retraites, est pris en charge par la Commune.

-

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRESSET qui rend compte des travaux de la **2° Commission en date du 5 mai 2014** qui ont porté notamment sur les points suivants :

- Définition du cadre de travail de la commission sur le thème de l'environnement : cadre de vie de la population
- Respect de la circulation des piétons et de la réglementation sur les enseignes

- Interrogations des associations sur la pérennité de leurs intervenants salariés
- Programme de festivités des Fêtes Franco-Ecossaises 2014 programmées le week-end précédent le 14 juillet
- Mise en place de panneaux expliquant les liens existant entre Aubigny et l'Écosse. Il pourrait en être installé sur les grilles du château ou les grilles du Vieil Aubigny. Il ne s'agit pas d'un investissement important
Madame RENIER indique qu'il pourrait être étudié la mise en place d'une application Flash code à télécharger sur les smartphones
Monsieur le Maire ajoute que l'histoire d'Aubigny apparaissait auparavant dans le coffret cadeau de whisky. Il est demandé par les distributeurs qu'un petit carton retraçant l'histoire d'Aubigny soit inséré dans la nouvelle présentation.
Monsieur GRESSET souligne que malgré l'intercommunalité sur le tourisme, il est important que la singularité d'Aubigny avec l'Écosse ne se perde pas.
- Fleurissement : poursuite des mises en place de massifs arborés et de vivaces. Monsieur GRESSET rappelle que la distribution des jardinières et des suspensions commandées par les administrés aura lieu entre 10 h et 13 h samedi matin
Une porte ouverte au service technique est en préparation pour le 28 juin 2014
- Cérémonies patriotiques : la commission a souhaité supprimer les commémorations concernant la résistance du 27 mai et de l'appel du 18 juin
Monsieur ROUARD indique que la plupart des cérémonies patriotiques se font sans musique. Dans un but d'économie, la fanfare de Blancafort n'assurera plus que les manifestations importantes comme le 11 Novembre, le 8 Mai et le 14 Juillet. La commune n'est plus en mesure de prendre en charge le coût des déplacements à chaque manifestation.
- Commission extra-municipale 34 F : proposition d'une liste de personnes extérieures
- Cinéma Atomic : étude de transformer l'écran afin qu'il puisse être remonté dans le plafond pour que la scène puisse accueillir une autre forme de spectacle. Le coût de cet aménagement s'établit à 17 433 € pour la partie cabine et 4 473 € pour l'écran

Monsieur TASSEZ indique que la plupart des associations emploie des gens diplômés d'Etat, comme c'est le cas du Tennis de Table ou du Judo, et rencontrent des difficultés financières pour pérenniser ces emplois.

Pour ce qui concerne le point portant sur les véhicules ventouses route de Bourges, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un problème récurrent et que la police municipale sera missionnée pour verbaliser les contrevenants. En effet, il n'est pas possible d'accepter le principe que des véhicules stationnent pendant des mois en gênant le passage pour les poussettes ou les fauteuils roulants. On ne doit pas avoir un garage d'épaves sur le domaine public.

Monsieur DECROIX regrette qu'il n'y ait plus de musique lors des défilés.

Monsieur AUTISSIER répond qu'au-delà du coût, le phénomène de disponibilité des fanfares est également un motif de suppression.

Monsieur GRESSET précise que, dans la mesure où la fanfare sera disponible le 8 mai, la commune s'engagera à prendre la prestation à sa charge mais pour ce qui est de la cérémonie de la Déportation, c'est l'association qui supportera les frais de la fanfare.

Monsieur AUTISSIER rappelle qu'une discussion au niveau de la Communauté de Communes a déjà été menée pour tendre vers une harmonisation au niveau des horaires des cérémonies.

Monsieur ROUARD indique qu'il y a le problème de l'harmonisation des horaires qui se pose au niveau des cérémonies patriotiques d'Oizon et d'Aubigny mais également pour les cérémonies départementales. Le fait qu'il n'y ait plus de fanfare devient la règle, y compris à Bourges. Il n'y avait pas de musique lors de la cérémonie du 19 Mars et c'est un principe qui va se généraliser. Les musiques militaires ont réduit leurs effectifs et elles interviennent désormais moyennant finance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUARD qui rend compte des travaux de la **6° Commission en date du 17 Avril 2014** qui ont porté notamment sur les points suivants :

- Bonne collaboration entre la Police municipale et la gendarmerie
- Prévention de la délinquance
- Aire d'accueil des gens du voyage : il est précisé que la fréquentation de l'aire d'Aubigny est en baisse et que le nombre d'implantations sauvages est en augmentation sur le département du Cher
- Plan communal de sauvegarde
- L'accessibilité
- Le Vieil Aubigny
- Galerie François 1^{er}
- Incivilités

Sur ce dernier point, Monsieur ROUARD indique qu'une réunion sera organisée afin de travailler sur les incivilités répertoriées dans la commune.

Pour ce qui concerne l'accessibilité, Monsieur AUTISSIER rappelle qu'il s'agit de la qualité de vie de chaque jour et que la commission spécifique à ce sujet doit prochainement se remettre en place même si la date butoir d'application de la loi a été reportée en 2021. Il faut s'évertuer à être de plus en plus en adéquation avec les règles d'accessibilité.

Monsieur MELLOTT apprécie que les incivilités soient attribuées aussi bien aux adultes qu'aux jeunes.

Sur une question de Monsieur MELLOTT, Monsieur ROUARD indique que le tarif pratiqué pour le stationnement sur l'aire d'accueil des gens du voyage est de 6 €/j/emplacement et que ce prix est le même sur l'ensemble du département.

Monsieur le Maire indique que le comportement des gens du voyage évolue vers une sédentarisation. Pour exemple, il rend compte d'une visite effectuée dans une entreprise de culture sous serre qui a recours régulièrement à du personnel temporaire. Il s'avère que les gens du voyage sont les plus assidus et les plus performants d'après les responsables de cette entreprise, et que ce type d'emploi temporaire mais régulier les fixe sur des territoires.

Monsieur ROUARD fait remarquer que ce sont souvent les mêmes familles qui occupent l'aire d'accueil de manière périodique. Lors du rassemblement annuel à Nevoy, on attendait un flux important à Aubigny qui n'a pas eu lieu. Ceci s'explique certainement du fait que Gien et Bourges disposent également d'aires d'accueil.

Monsieur MELLOTT s'interroge sur les origines des gens du voyage qui stationnent sur l'aire d'accueil d'Aubigny.

Monsieur ROUARD répond que l'aire est ouverte à tous les gens du voyage, quelque soit leur origine.

> **Représentation du Conseil municipal au sein des conseils d'écoles**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions) de désigner :

- Madame Elisabeth GRESSIN, Adjointe au Maire aux affaires scolaires pour représenter le Maire au sein des conseils d'écoles
- Monsieur Benjamin CHAUSSERON, conseiller municipal

> **Composition de la Commission communale des impôts directs**

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions) de retenir la liste suivante à proposer à Monsieur le Directeur des Finances Publiques pour former la Commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
M. PARDIEU Jacques	M. BERTRAND Robert
Mme MERY Marie-Claire	M. ROGER Philippe

M. LEBEAU Jacky	M. CHARETTE Jean-Paul
M. SOULAT Jean-Claude	M. PORTAL Jean-Marie
M. DORNBERGER Philippe	Mme MORICE Christiane
Mme IBARRA Montserrat	M. MARIA Daniel
M. VERHOEVEN Robert	M. PAULIN Lionel
M. BILBAULT Didier	M. LORSERY Damien
M. BURET Jean-Paul	Mme MORIN Nicole
Mme LOISEAU Odile	M. LAVERDURE Jean
Mme LEROY Hélène	M. DABIN François
M. ALVAREZ Jean-Paul	M. TRANCHANT Christophe
M. THIMONIER Raymond	M. DEVAILLY Pascal
Mme BOUCHET Marie-Odile	Mme GATEBOIS Madeleine
COMMISSAIRES DOMICILIES HORS COMMUNE	
M. LEGUEU Michel (propriétaire Le Coin)	Mme d'ABOVILLE Pascale (propriétaire Gros Bois)
COMMISSAIRES PROPRIETAIRES DE BOIS ET FORET	
Mme ALTAIRAC Françoise	M. CASELLA Philippe

A la demande de Madame DAUGU, Monsieur le Maire indique que la liste présentée est composée de personnes qui connaissent bien la ville. Il y a notamment des anciens conseillers municipaux. Madame Ibarra, ancienne directrice d'école maternelle, quant à elle s'est dite intéressée par ces fonctions. Il demande à Madame DAUGU si elle souhaite proposer des noms.

Madame DAUGU remarque que la parité n'est pas respectée.

Monsieur DECROIX souligne que 16 noms sont proposés et que la commission ne compte que 8 membres.

Monsieur AUTISSIER rappelle que la composition de la commission communale des impôts directs est arrêtée par Monsieur le Directeur des Finances Publiques.

> Composition de la commission extra-municipale 34 F

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 3 Abstentions), de porter à 5 le nombre de personnalités extérieures désignées par le Conseil municipal afin de maintenir les personnes en place très impliquées dans l'activité de cette commission :

- Monsieur le Président de l'Aéro Club d'Aubigny
- Monsieur COURCOU Guy
- Monsieur FOUSSARD Jean-Marc
- Monsieur DROUHIN Pierre
- Madame LALANDE Monique

Pour ce qui concerne les 4 personnalités à désigner par arrêté du Maire, Monsieur AUTISSIER indique qu'il reconduira les personnes en place qui sont :

- Monsieur le Directeur de l'école élémentaire des Grands Jardins
- Monsieur BELLACHES, représentant les familles hébergeant les membres de la flottille
- Monsieur le Principal du Collège Gérard Philipe
- Monsieur le chef de service Jeunesse et Sport

> Avis du Conseil municipal sur la vente d'un immeuble par le Groupe Jacques Coeur Habitat

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'émettre un avis favorable au projet de vente par le Groupe Jacques Coeur Habitat, de l'immeuble situé 21 rue Fontaine Saint-Marc à Aubigny-sur-Nère.

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur AUTISSIER explique qu'il s'agit d'une forme d'accession à la propriété car il s'agit d'un achat par les locataires en place.

> Cession à l'euro symbolique du 1^{er} étage de l'ancienne école rue Abbé Moreux

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de vendre au profit du Centre Communal d'Action Sociale, le 1^{er} étage de l'immeuble cadastré section AR n° 110 et n° 111, sis 3 rue Abbé Moreux à Aubigny-sur-Nère, moyennant le prix symbolique d'un euro, afin d'y aménager un logement d'urgence avec accès par l'escalier restant la propriété de la Commune.

- de donner tout pouvoir à la SCP Bomberault pour établir l'acte de vente et pour établir préalablement un état descriptif de division afin d'individualiser la partie vendue au C.C.A.S et la partie restant appartenir à la Commune.

- de supporter tous les frais afférents à cette opération (vente et état descriptif).

Monsieur AUTISSIER indique que l'appartement existait déjà mais qu'il n'était pas en état pour accueillir une famille.

Madame CHARON-COLIN demande pourquoi la commune a choisi de vendre et non pas de louer simplement.

Monsieur AUTISSIER répond que le centre communal d'action sociale dispose de l'argent nécessaire pour réaliser les travaux dans l'appartement et cela rentre dans le cadre du logement social. La commune quant à elle a réalisé les travaux d'extérieur.

Madame CHARON-COLIN indique qu'il pourrait être loué.

Monsieur AUTISSIER indique que le CCAS investirait de l'argent dans les travaux de l'immeuble sans être propriétaire.

A la demande de Madame DAUGU, Monsieur le Maire précise que ce logement sera le seul bien du CCAS. Il indique que le CCAS loue également des logements HLM et dans la Maison Abbé Pierre mais n'en est pas propriétaire.

Madame DAUGU demande si le fait que la commune et le CCAS soient propriétaires pour partie chacun d'un immeuble ne pose pas de problème particulier.

Monsieur AUTISSIER indique qu'il s'agit de deux budgets propres et que le C.C.A.S est considéré comme locataire d'un appartement.

> Attribution d'une subvention au Conseil départemental de l'accès au droit du Cher

Sur le rapport présenté par Madame DORISON, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au profit du Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

> Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école publique d'Oizon

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le versement de 760 € à la commune d'Oizon, correspondant à la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école pour deux élèves Albinien, à raison de 380 €/élève.

> Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Sainte-Solange

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide :

- à l'unanimité des membres présents et représentés d'appliquer une augmentation de 1 % à la participation communale de l'année scolaire 2013-2014 pour fixer la participation 2014-2015.

- de retenir le montant de 297 € par élève pour la participation communale aux frais de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Sainte-Solange pour l'année scolaire 2014-2015

- à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 voix Contre), de retenir le montant de 915 € par élève pour la participation communale aux frais de fonctionnement des classes maternelles de l'école Sainte-Solange pour l'année scolaire 2014-2015

Les participations votées étant versées par trimestre scolaire à terme échu, les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal pour la période correspondante.

Madame DAUGU explique le vote contre sur la participation aux frais des classes maternelles de l'école privée. Elle considère que le Conseil municipal aurait dû seulement se cantonner à la loi afin d'éviter que certaines familles privilégient l'école privée à l'école publique.

> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de la classe d'inclusion scolaire (CLIS)

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer pour les communes de résidence des enfants scolarisés en CLIS, la participation par élève au titre de l'année 2013-2014, aux montants suivantes :

- . Fournitures scolaires : 40,40 € (identique à l'année précédente)
- . Frais d'accueil : 149,50 € (148,00 € l'année précédente)

> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 voix Contre) :

- d'approuver la demande de participation financière des communes de résidence des élèves accueillis dans les écoles publiques maternelle et élémentaire d'Aubigny,
- de fixer à 630 € le montant de participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Aubigny à demander aux communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés à Aubigny.
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre la participation des communes concernées en recouvrement et d'entreprendre, si besoin est, les démarches nécessaires en vue d'un recouvrement d'office.

Madame DAUGU craint qu'en calculant la participation des communes extérieures sur la moyenne de l'ensemble des dépenses, cela entraîne un refus des maires des autres communes pour la scolarisation des enfants dans les écoles d'Aubigny.

Monsieur le Maire rappelle qu'Aubigny paie également lorsque des enfants d'Aubigny fréquentent des écoles de communes extérieures (379 € à Oizon par exemple).

Il souligne que ce calcul moyen est le résultat d'une demande du maire de Concessault qui avait l'appui de la Préfecture. On nous impose un calcul moyen entre les dépenses liées aux classes maternelles et celles liées aux classes élémentaires alors qu'auparavant un calcul était effectué pour chacun des deux niveaux.

> Désignation d'un correspondant Défense

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 3 Abstentions), de désigner Monsieur Jean-Pierre ROUARD, Adjoint au Maire, en qualité de Correspondant de Défense, pour la commune d'Aubigny-sur-Nère.

Monsieur AUTISSIER indique que toutes les communes désignent un correspondant Défense.

Madame DAUGU demande quel est le lien du correspondant avec l'armée.

Monsieur ROUARD explique que les correspondants Défense de chaque commune sont désignés au sein des Conseils municipaux et qu'il représente le lien avec les autorités militaires. Le délégué militaire territorial est également directeur des écoles de Bourges. Le rôle du correspondant Défense consiste à assister à des réunions avec le délégué militaire, à assister aux visites de structures militaires qui seront organisées. Il tient un rôle important dans le domaine de la formation des armées. C'est à l'heure actuelle des moyens, dans certains cas, de récupérer des jeunes qui sont parfois en grande difficulté. Il existe dans le Cher un établissement public défense qui admet des jeunes en difficultés pour les « resocialiser ». C'est un rôle de connaissance du terrain et de proposition à la population d'un certain nombre de manifestations.

> Budget du service de l'Eau – Décision modificative de crédits

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 Abstentions) d'effectuer les modifications suivantes sur le budget primitif 2014 du service de l'Eau :

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Libellé article	Dépenses	Recettes
E	D	011	617		Etudes (mission de contrôle)	1 700,00	-
E	D	011	6068		Fournitures	3 300,00	-
E	D	023	Virement à la section d'investissement			- 5 000,00	
SECTION D'EXPLOITATION						-	-
I	R	021	Virement de la section de fonctionnement			-	- 5 000,00
I	D	21	2158	24 - Forages	Installation / Matériel	- 15 000,00	-
I	D	21	2158	801 - ZAE	Installation / Matériel	10 000,00	-
SECTION D'INVESTISSEMENT						- 5 000,00	- 5 000,00

> Association ARRPE en Berry pour la crèche halte-garderie Kangouroule

Sur le rapport présenté par Madame VEILLAT, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'abonder la subvention octroyée pour 2014 à l'ARPPE en BERRY pour le fonctionnement de la halte-garderie Kangouroule, de 1 234,13 € portant à 11 854,13 € le montant total de la somme versée à l'ARPPE pour l'année 2014.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal le calendrier des manifestations :

DATES	LIEU	Manifestation
Samedi 24 Mai 2014 à 11 h 00	Square des Dames Maison Victorine	Inauguration de la 24 ^{ème} exposition du Vieil Aubigny ayant pour thème : <i>la guerre 14-18 et le tourisme entre les deux guerres</i>
Vendredi 23 Mai 2014	Salle des fêtes	Spectacle musical et théâtral organisé par le Collège Gérard Philipe
Samedi 24 Mai 2014	Zone de Gorgeot	Portes ouvertes au Bassin d'Entraide avec vente de plants bios.
Samedi 25 Mai 2014	Gymnase Yves du Manoir	Elections européennes
Samedi 31 Mai 2014 à 20 h 30	La Forge	Concert de musique traditionnelle cubaine
Vendredi 23 Mai 2014 à 20 h 30	La Forge	Théâtre par la troupe de « Stuart Théâtre »
Samedi 24 Mai 2014 à 20 h 30	La Forge	Concert de rock avec le groupe « Modèle déposé »
Dimanche 25 Mai 2014 à 15 h 30	La Forge	Théâtre par la troupe de « Stuart Théâtre »
Vendredi 6 Juin 2014 à 19 h 00	Galerie François 1^{er}	Vernissage de Aestas, seconde saison de l'exposition « Art et Beauté de la Chasse et de la Nature » M. AUTISSIER indique que la première exposition était de grande qualité et qu'il s'agit là de la seconde partie.
Samedi 7 Juin 20 à 10 h 30	Ancienne salle du Conseil municipal	Vernissage de l'exposition des œuvres de Serge Hattab
Samedi 7 Juin 2014 à 20 h 30	La Forge	Concert du groupe « Martine on the beach »

		(funk, jazz, hip hop, rock ...)
Samedi 7 Juin 2014	Monument Lao Hmong	Manifestation au Monument Lao Hmong suivie d'une soirée caritative pour récolter des fonds.
Vendredi 20 Juin 2014 à 19 h 00	Ancienne salle du Conseil municipal	Exposition de peintures présentée par le Musée des Amériques
Vendredi 20 Juin 2014 à 14 h 15	Salle des fêtes	Concert des écoles qui chantent
Samedi 21 Juin 2014		Fête de la Musique
Dimanche 22 Juin 2014	Salle des fêtes	Kermesse école maternelle du Printemps

Pour ce qui est du Monument Las Hmong, Monsieur AUTISSIER indique qu'il a été demandé d'implanter des poteaux autour de cet espace afin de le protéger.

Monsieur ROUARD explique qu'il s'agit de potelet avec des chaines comme autour du carré militaire du cimetière. Il serait également souhaité de planter une haie de bambous à mi-hauteur du monument pour camoufler la borne incendie qui se trouve juste devant.

Monsieur AUTISSIER confirme qu'il faut effectivement réfléchir à une solution pour cacher la borne incendie.

Monsieur le Maire communique ensuite les dates de réunions :

Jeudi 5 Juin 2014	Salle des commissions – 1^o étage	3 ^o Commission
Jeudi 19 Juin 2014	Salle des commissions – 1^o étage	8 ^o Commission
Jeudi 26 Juin 2014	Salle du Conseil	Conseil municipal

Monsieur AUTISSIER indique qu'une délégation albinienne doit se rendre à Vlotho à l'occasion du **25^{ème} anniversaire du jumelage Aubigny-Vlotho** (environ 40 personnes). Monsieur GRESSET et Monsieur AUTISSIER participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire rappelle que les membres de Vlotho viennent chaque année au Téléthon et remettent un chèque provenant de leur participation.

Madame DAUGU précise qu'il y aura 17 jeunes du collège qui se rendront à Vlotho pour faire connaissance et il existe déjà des amitiés entre Français et Allemand, un jeune allemand doit venir dans une famille albinienne et sera scolarisé au collège.

Madame GRESSIN rend compte du **spectacle pour jeunes qui a eu lieu à la Forge** et précise qu'il y a eu 40 jeunes spectateurs. Des représentations ont eu lieu pour les écoles et se sont bien déroulées.

Madame DORISON, ancienne directrice d'école en Seine Saint-Denis, souligne la qualité qu'elle a pu constater en visitant les écoles ainsi que l'investissement des personnels. Elle souhaite parler particulièrement de Monsieur Jean-Marie RAFFESTIN qui transmet l'amour de son métier et dont l'investissement est important. Elle ajoute qu'elle demande que cela soit transmis aux intéressés.

Madame DORISON indique qu'il faut que les gens sachent que les crédits alloués par la Commune pour les écoles sont conséquents. Il y a beaucoup de choses qui sont faites dans les écoles, à la Maison des Jeunes ou encore au centre de loisirs. Les gens doivent savoir qu'il y a plus mauvais que notre bonne terre du Berry.

Elle termine en reconnaissant le travail accompli par le personnel communal, comme celui des ATSEM ou encore les animateurs.

Monsieur AUTISSIER confirme que c'est une chance pour la commune d'avoir un personnage comme Monsieur RAFFESTIN qui participe activement aux Fêtes Franco-Ecossaises ou encore à l'organisation du réveillon et remercie Madame DORISON de ce témoignage.

Madame DAUGU s'associe à Madame DORISON et indique qu'elle a fait les mêmes constats sur les bonnes conditions d'accueil dans les écoles en particulier.

Madame DAUGU demande si les musiques présentes à l'occasion des F.F.E pourraient se rendre dans les quartiers extérieurs au centre ville.

Monsieur GRESSET répond que cela paraît difficile car les groupes indiquent qu'on leur demande de travailler de plus en plus chaque année. Envoyer les groupes dans les quartiers s'effectue au moment du comice mais pas au cours des F.F.E. La commune a pris l'engagement d'envoyer les groupes sur cinq communes de la Communauté de Communes en contrepartie d'une subvention de 5 000 € versée par la C.D.C.

Madame RENIER rappelle que la commune donne beaucoup aussi pour l'organisation des fêtes et qu'il pourrait être envisagé un circuit au moins dans les quartiers de la Sologne et Belle Colombe par exemple.

Monsieur GRESSET indique qu'il faut étudier ce qu'il serait possible de mettre en place dans ce sens.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 00.